



Ville de  
Rivière-du-Loup



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Auto-inspection résidentielle pour la prévention des incendies**

**Rivière-du-Loup, le 3 mai 2021** – Pour une deuxième année, le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup (SSI) effectuera ses vérifications résidentielles de prévention via l'auto-inspection. Un peu plus de 800 propriétaires du district de La Pointe recevront sous peu un formulaire à remplir obligatoirement dans les 14 jours.

Le ministère a revu les procédures acceptées en temps de pandémie et la formule d'auto-inspection est maintenant reconnue au schéma régional de couverture de risque. Le SSI a donc retenu cette approche, alors qu'il doit et souhaite effectivement poursuivre ses activités de prévention résidentielle, une priorité tant municipale que citoyenne. Procédant quartier par quartier, le Service fait un tour complet du territoire chaque 7 ans.

Les propriétaires concernés cette année recevront ces prochains jours une lettre leur demandant de faire l'inspection préventive des divers éléments avec instructions précises. Ils devront colliger l'information sur un formulaire électronique avec code d'accès unique, accessible directement via l'adresse web indiquée ou le code QR imprimé. Il est également possible de remplir une version papier pour ceux qui préfèrent procéder ainsi.

Chaque questionnaire sera ensuite analysé par l'équipe de prévention et des suivis téléphoniques seront effectués au besoin. Des visites aléatoires de validation auront en outre lieu parmi les adresses concernées. Le SSI rappelle également à ceux qui ont omis de remplir leur formulaire l'automne dernier de le faire suivre sans autre délai.

Qu'ils soient ou non dans le secteur visé par l'inspection annuelle, les citoyens sont par ailleurs conviés à vérifier que leur résidence respecte le règlement municipal portant sur la prévention incendie. Celui-ci peut être consulté au [VilleRDL.ca](http://VilleRDL.ca) sous « Services aux citoyens » puis « Règlements ».

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611